

23 MARS 2026

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 20 mars 2026



Date de la convocation
16/03/2026
Date d'affichage
16/03/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil
municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 3
Votants : 12

Votes
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Réf : 2026 - 07

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à treize heure trente, Le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Mme Chantal LEPAIN, maire.

Présents : MM. Edouard BERGERON, Anthony GAULTIER, Emmanuel JOUHANNEAU, Jacky PEDARD, Thomas RONDIER, Alexandre VEDRINE
Mmes Candice HERAULT, Chantal LEPAIN, Mélanie LONG, Patricia PERROCHON, Evelyne SULMON, Véronique VEDRINE

Absents ayant donné procuration : Mmes Elise COMTE, Régine LEMOINE, M. Romaric BILOUS

Secrétaire de séance : Mme Mélanie LONG

2026 07 - Délibération portant création du nombre de poste d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières,

Après en avoir délibéré, décide la création de quatre postes d'adjoints.

Fait à Saint-Hilaire-en-Lignières, le 20/03/2026

Le Maire

Chantal LEPAIN

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Mélanie LONG

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le 23 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.